



**CTSD du 20 mars 2018**

Mme l'IA-Dasen 31,

Dès l'annonce de la répartition de la dotation allouée à notre département, nous savions que le niveau collège allait souffrir. Les projections que nous envoient nos collègues le confirment. Les classes à 30 élèves sont la norme, parfois des refus d'ouvertures quand la moyenne est supérieure à 30 sur un niveau et, bien entendu, toujours la non prise en compte des effectifs ULIS dans les effectifs de l'établissement malgré l'objectif louable d'intégration de ces élèves.

Sur les 30 postes donnés à notre département pour le 2<sup>nd</sup> degré, 20 sont fléchés vers les collèges. Si l'on peut discuter la dotation initiale, certainement insuffisante vue la dynamique démographique, force est de constater que les collèges qui accueilleront plus de 1300 élèves supplémentaires sont largement sous-dotés. 1 poste pour 65 élèves, voilà la considération apportée aux conditions de travail des enseignants et des élèves dans ce département.

Les communications des services de la DSDEN 31 se suivent et se ressemblent : si la présence des élèves est vraiment avérée, les créations de divisions seront actées. Avec quels moyens compte-t-on donner satisfaction aux demandes légitimes ?

L'an dernier une dotation exceptionnelle de plusieurs dizaines d'ETP a été accordée à notre département. Nous l'avons appris incidemment lors d'une instance durant l'automne. Cela nous engage à plusieurs réflexions :

- Est-ce qu'une deuxième dotation ministérielle est d'ores et déjà actée pour la Haute-Garonne ?
- Un CTSD 2<sup>nd</sup> degré en fin d'année scolaire est nécessaire pour étudier la présentation des ajustements prévus.
- Lors du bilan de rentrée, une information sur l'utilisation de la réserve de moyens départementaux serait la bienvenue car à ce jour, aucune information n'est transmise à ce sujet aux représentants des personnels.

Vous l'avez compris, nous vous demandons une attention particulière sur le niveau collège où le solde de 8 créations annoncé dans vos documents est très largement trompeur. Si l'on compte les 18 créations d'ULIS incluses dans ce solde, ce sont 10 postes supprimés. Et 1307 élèves supplémentaires prévus...

Egalement, en ce qui concerne les lycées professionnels, et particulièrement le lycée Galliéni, la suppression de postes « chaires » contrebalancée par la création de postes spécifiques ne règlera pas les problèmes de cet établissement. Les personnels demandent toujours des moyens humains de surveillance. Mais il semble plus facile de changer de chef d'établissement que d'obtenir des AED en ce moment.